

EN DIRECT DU BUREAU ALSACE Journée de coordination Bureau Alsace - Partenaires

Le Bureau Alsace a réuni ses partenaires le 18 mars à Bruxelles, dans le cadre de la coordination multilatérale de leurs activités. Etaient représentés le Conseil régional d'Alsace, les Départements du Bas-rhin et du Haut-Rhin, ainsi que la Communauté Urbaine de Strasbourg.

La première partie de la rencontre a associé M. Bernard Lange, Chef de l'Unité France et Mme Sabine Bourdy, en charge du suivi de la Région Alsace, de la Direction générale Politique régionale de la Commission, autour de la réforme en cours de la politique régionale communautaire et des perspectives financières pour l'Union élargie à l'horizon 2007. La réunion de coordination Bureau Alsace - Partenaires proprement dite a passé en revue le programme des activités du Bureau Alsace en précisant les attentes respectives des uns et des autres ainsi que les modalités des démarches communes. La journée s'est achevée par une visite guidée de l'exposition consacrée à Jean Arp au Musée des Beaux Arts de Bruxelles, organisée par l'Association pour la Promotion de l'Alsace à l'attention de ses amis et collaborateurs dans le cadre de la célébration de son 25ème anniversaire.

AUDIOVISUEL Futur de la politique communautaire

La commission culture, éducation, média, jeunesse et sport du Parlement européen a organisé le 16 mars 2004 une audition publique sur la politique audiovisuelle de l'UE à laquelle ont été conviés une série d'experts. A l'heure de la télévision numérique et d'internet, le professeur Jo Gröbel, directeur de l'Institut européen des Médias à Düsseldorf, Jérôme Clément, directeur d'ARTE, Jonathan Davis, du UK Film Council, Gregory Paulger, directeur de la DG Education et culture de la Commission européenne et le professeur Roberto Mastroianni, de l'Université de Naples, ont fait part de leurs réflexions sur les moyens d'action de l'UE et des Etats membres pour créer une opinion publique et une identité européenne. L'idée de services publics forts a été affirmée, et la création d'un service public audiovisuel européen a été mis en avant dans une UE qui comptera bientôt 500 millions de téléspectateurs potentiels. Le soutien aux productions européennes doit également être poursuivi de façon à ce que la télévision soit un miroir de nos sociétés européennes et une fenêtre ouverte sur le reste du monde. Les experts ont souligné le rôle des institutions européennes dans la production et la diffusion des programmes à contenu européen, notamment pour encourager la diversité culturelle et le pluralisme des médias.

N° 3 – mars 2004

Dans ce numéro

EN DIRECT DU BUREAU ALSACE	- Journée de coordination des partenaires
AUDIOVISUEL	- Futur de la politique communautaire - Cinéma
BUDGET	Sept Commissaires devant les députés
CONCURRENCE	Microsoft
CULTURE	- Prolongation de Culture 2000 - Capitales de la culture 2009
EDUCATION	Nouveaux Programmes
ENVIRONNEMENT	- L'UE soutient le processus de Kyoto - Semaine Verte 2004
INSTITUTIONS	- Constitution - Sommet de printemps - Départs de trois Commissaires - 25 ^e anniversaire de la disparition de Jean Monnet - Siège du Parlement européen - Un « think tank » européen - Vers un nouveau parti européen centriste - Le Comité des Régions pour une Constitution européenne
POLITIQUE REGIONALE	- AFCCRE - Zones rurales - Réserve de performance
RECHERCHE	- Plateforme technologique sur l'acier - Recherche fondamentale - ITER
SOCIAL	- Daphne II
TRANSPORTS	- Aéroports régionaux - RTE-T - 2 ^e paquet ferroviaire adopté en conciliation

<http://www2.europarl.eu.int/omk/OM-Europarl?PROG=PRESS-NEWSRP&L=FR&PUBREF=-//EP//TEXT+PRESS+NR-20040317-1+0+DOC+XML+V0//FR#SECTION9>

AUDIOVISUEL Cinéma

La Commission européenne a adopté le 16 mars 2004 une communication sur les aides publiques au cinéma européen qui proroge pour trois ans le régime actuel. Ce nouveau texte étend donc jusqu'au 30 juin 2007 le régime d'aides publiques au secteur audiovisuel.

Adoptée sur proposition de la Commissaire à la culture, Viviane Reding, et en accord avec le Commissaire chargé des aides d'Etat, Mario Monti, la communication autorise l'octroi d'aides publiques au cinéma européen sous certaines conditions. Elle est le résultat de plusieurs mois de consultation auprès des autorités nationales et régionales et des milieux professionnels qui ont largement souhaité la prolongation du régime en place. Ainsi, les conditions de la communication de 2001 sur les régimes nationaux de soutien sont confirmées.

D'ici à 2007, la Commission mènera une enquête afin de poser les premiers jalons de la future communication de 2007. Elle vérifiera notamment si la question controversée de la "territorialisation", exigée par certains Etats membres, provoque une fragmentation du marché audiovisuel européen en entravant les coproductions européennes. Pour rappel, un Etat qui applique la clause de la "territorialité" oblige les producteurs à dépenser 80% du budget qui leur est alloué sur son territoire.

La Commission va également proposer une recommandation qui portera uniquement sur les oeuvres cinématographiques et qui couvrira tous les volets de la protection du patrimoine cinématographique.

http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guestfr.ksh?p_action.gettxt=gt&doc=IP/04/343|0|RAPID&lg=FR&display=

BUDGET Sept Commissaires devant les députés

La commission des Budgets du Parlement européen a tenu une audition publique le 16 mars 2004 afin de clarifier les propositions de la Commission pour les prochaines perspectives financières (2007-2013). Elle a entendu Michel Barnier, Commissaire européen en charge de la politique régionale, et Pascal Lamy, Commissaire chargé du commerce extérieur.

Au sujet de la sous-exécution endémique des fonds structurels et la prise en compte de ce facteur dans le calcul pour les prochaines perspectives financières, M. Barnier s'est

voulu rassurant et a annoncé la disparition prochaine du "reste à liquider" (les crédits devant encore être dépensés au titre des programmes précédents) d'ici la fin du mandat de l'actuelle Commission. D'après M. Barnier, il ne restera que quelques centaines de millions d'euros à liquider d'ici la fin de l'année contre plus de 100 milliards en 2003. La sous-exécution des fonds structurels s'explique dans de nombreux cas par l'absence de participation de partenaires privés ou publics.

Pascal Lamy, quant à lui, a détaillé les thèmes prioritaires retenus en matière de relations extérieures : la sécurité civile et stratégique face aux principales menaces (terrorisme, armes de destruction massive et conflits régionaux), le développement d'une gouvernance planétaire durable, et une politique de voisinage de l'UE qui doit affirmer son rôle de chef de file régional. M. Lamy a précisé que les montants qui figurent dans la proposition de la Commission ne font que traduire les priorités décidées d'ores et déjà par le Conseil européen.

<http://www2.europarl.eu.int/omk/OM-Europarl?PROG=PRESS-NEWSRP&L=FR&PUBREF=-//EP//TEXT+PRESS+NR-20040317-1+0+DOC+XML+V0//FR#SECTION5>

CONCURRENCE Microsoft

Après cinq années d'enquête, la Commission européenne a conclu que Microsoft Corporation avait enfreint les règles de concurrence communautaires en abusant de son quasi-monopole sur le marché des systèmes d'exploitation pour PC afin de restreindre la concurrence sur les marchés des systèmes d'exploitation pour serveurs de groupe de travail et des lecteurs multimédias. La Commission a donc imposé une série d'obligations que Microsoft devra remplir afin de rétablir la concurrence et a sanctionné l'entreprise par une amende de 497 millions d'euros, la plus élevée jamais infligée jusqu'ici. Comme ce comportement illicite n'a pas encore cessé, la Commission a ordonné à Microsoft de divulguer à ses concurrents, dans un délai de 120 jours, les informations sur les interfaces nécessaires pour que leurs produits puissent dialoguer avec le système d'exploitation Windows. Microsoft est également tenue, dans un délai de 90 jours, de proposer aux équipementiers (et aux utilisateurs finals) une version de son système d'exploitation Windows qui ne comprenne pas le lecteur Windows Media.

http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guestfr.ksh?p_action.gettxt=gt&doc=IP/04/382|0|RAPID&lg=FR&display=

CULTURE Prolongation de Culture 2000

Le Conseil des ministres de l'UE a adopté le 8 mars la Décision modifiant le programme "Culture 2000", pour le prolonger jusqu'en 2006 avec une rallonge budgétaire de 69,5 millions d'euros. Cet instrument unique de financement et de



BUREAU ALSACE

Bruxelles en Direct – Bureau Alsace

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org - <http://www.bureau-alsace.org>

programmation pour la coopération culturelle communautaire était initialement prévu pour une période allant du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2004. Le texte final tient compte de deux amendements qui avaient été adoptés par le Parlement européen en décembre 2003 : le premier de ces amendements appelle au respect des perspectives financières et le second demande à la Commission européenne de présenter un rapport d'évaluation exhaustif et circonstancié sur ce programme, au plus tard le 31 décembre 2005, pour permettre au Parlement européen et au Conseil d'examiner la proposition de nouveau programme cadre annoncé pour 2004 et censé entrer en vigueur en 2007.

http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guestfr.ksh?p_action.gettxt=gt&doc=IP/03/1716|0|AGED&lg=FR&display=

CULTURE Capitales de la culture 2009

La commission de la Culture du Parlement européen a adopté, le 19 mars 2004, en première lecture le rapport de Michel Rocard sur les changements de procédure pour la sélection des villes désignées "capitales européennes de la culture pour les années 2005-2019". A travers ce rapport, les députés appuient la proposition de la Commission européenne visant à finaliser un calendrier et arrêter une méthode pour désigner chaque année, à partir de 2009, les deux villes - l'une d'un nouvel Etat membre de l'UE et l'autre d'un Etat membre actuel - qui seront élues en tandem "capitales européennes de la culture".

<http://www2.europarl.eu.int/omk/sipade2?PUBREF=-//EP//TEXT+PRESS+NR-20040317-1+0+DOC+XML+V0//FR&LEVEL=2&NAV=S#SECTION8>

EDUCATION Nouveaux Programmes

La Commission européenne a adopté le 9 mars 2004 les grandes lignes des futurs programmes avec deux communications intitulées "La nouvelle génération des programmes d'éducation et de formation" et "La citoyenneté en action". Ces communications détaillent les grandes orientations des futurs programmes destinés à remplacer, à compter de 2007, les actuels programmes communautaires Socrates, Leonardo da Vinci, Tempus, Jeunesse, Culture 2000 et Media Plus. Cette présentation s'inscrit dans la suite des perspectives financières que la Commission européenne a présentées le 10 février dernier pour le budget de l'UE pour 2007 à 2013. La communication sur la "nouvelle génération des programmes d'éducation et de formation" fixe comme objectifs d'assurer dès 2007 une succession aux actuels programmes soutenant la mobilité et la coopération dans les domaines de l'éducation (Socrates, Leonardo da Vinci) ainsi qu'au programme de coopération externe (Tempus), et de mettre en place un seul et unique programme intégré sur l'éducation et la formation tout au

long de la vie. La communication sur "La citoyenneté en action" présente quatre volets de l'action en faveur de la citoyenneté de l'Union, à savoir la jeunesse, la culture, les médias et la participation civique.

Communication "La nouvelle génération des programmes d'éducation et de formation" :

http://www.europa.eu.int/comm/education/doc/official/keydoc/2004/neprogram_fr.pdf

Communication "La citoyenneté en action" :

http://europa.eu.int/comm/dgs/education_culture/comcitizen_fr.pdf

ENVIRONNEMENT L'UE soutient le processus de Kyoto

Le Conseil des ministres de l'Environnement de l'UE s'est réuni le 2 mars 2004 avec pour but d'arriver à un accord sur les conclusions à remettre au Sommet de printemps des 25 et 26 mars 2004 pour aider les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE à promouvoir la dimension environnementale du processus de Lisbonne. Dans des conclusions unanimes, les ministres réaffirment leur engagement indéfectible envers le Protocole de Kyoto et prônent le renforcement du pilier environnemental du développement durable. Le Conseil a manifesté sa volonté de presser toutes les parties de ratifier le Protocole de Kyoto, sans suspendre la mise en œuvre de la stratégie climatique de l'UE à la ratification russe. En outre, les Etats membres sont tenus de notifier à la Commission, le 31 mars 2004 au plus tard, leurs plans nationaux d'allocation des quotas d'émissions dans le cadre de la directive sur les échanges de permis d'émissions de gaz à effet de serre négociables sur le marché des émissions qui verra le jour dès 2005. Enfin, les conclusions du Conseil pour le Sommet de printemps déplorent que les tendances négatives pour l'environnement n'aient pas encore été inversées pour ce qui concerne les changements climatiques, l'énergie, les transports et la biodiversité, et demandent à la Commission d'évaluer les conséquences de cet échec.

<http://ue.eu.int/newsroom/makeFrame.asp?MAX=1&BID=89&DID=79385&LANG=2&File=/pressData/fr/envir/79385.pdf&Picture=0>

ENVIRONNEMENT Semaine Verte 2004

La Semaine Verte, qui se déroulera pour sa quatrième édition du 1er au 4 juin 2004, est organisée à Bruxelles par la Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne. Elle a comme objectif d'encourager les gens à "réfléchir à haute voix" sur la manière dont les citoyens, les entreprises, les décideurs politiques, les ONG, les enseignants, les scientifiques et les jeunes peuvent réellement modifier leur comportement face à l'environnement. En plus des conférences se tient une exposition présentant les meilleures pratiques, projets et partenariats, ainsi qu'une cérémonie, le 1^{er} juin, pour la remise de prix de l'environnement. La Semaine verte est organisée à l'intention



BUREAU ALSACE

Bruxelles en Direct – Bureau Alsace

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org - <http://www.bureau-alsace.org>

des responsables locaux, régionaux et nationaux, des entreprises et des associations et organisations non gouvernementales.

http://europa.eu.int/comm/environment/greenweek/index_fr.htm

INSTITUTIONS Constitution

Un accord sur le projet de traité constitutionnel européen pourrait être trouvé avant la fin du mois de juin 2004. Le changement de majorité en Espagne et la menace terroriste ont bouleversé le climat et permis de rouvrir les négociations. Celle-ci n'avaient pas abouti en décembre 2003, en opposant la Pologne et l'Espagne à la France et l'Allemagne sur la question de la pondération des voix au Conseil des ministres. Avec la victoire des socialistes espagnols le 14 mars 2004, l'arrivée au pouvoir du futur premier ministre José Luis Rodriguez Zapatero, qui a promis de faire preuve de flexibilité, devrait relancer les négociations. Depuis les élections espagnoles, MM. Chirac, Schröder et Miller, chefs respectifs de l'exécutif de la France, de l'Allemagne et de la Pologne, ont tous les trois déclaré vouloir arriver à un compromis. La présidence irlandaise de l'UE a pour l'instant fait preuve d'une grande discrétion à propos des progrès réalisés dans les pourparlers organisés avec les capitales des États membres. Le premier ministre irlandais, Bertie Ahern, qui exerce la présidence de l'Union, s'est vu confier, lors du Conseil européen des 25-26 mars dernier, le mandat de rouvrir les négociations pour arriver à un accord avant le Conseil européen de juin 2004.

INSTITUTIONS Sommet de printemps

Outre l'échange de vue en vue de l'adoption de la future constitution européenne, les travaux du Conseil européen des 25 et 26 mars ont porté sur la lutte contre le terrorisme et le processus de Lisbonne.

Concernant la lutte contre le terrorisme, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une déclaration invitant les États membres de l'Union européenne à transposer le plus rapidement possible en droit national le dispositif adopté par le Conseil Justice et Affaires Intérieures (JAI). Afin de coordonner le nouveau dispositif anti-terroriste, le Conseil a approuvé la nomination de Gijs de Vrijs comme coordinateur anti-terroriste auprès du Secrétaire général du Conseil Javier Solana.

Concernant le processus de Lisbonne, le Conseil européen a fait appel aux États membres pour intensifier leurs efforts dans les différents domaines du processus. Afin de préparer la revue à mi-parcours, en mars 2005, le Conseil a mis en place un groupe de haut niveau, présidé par Wim Kok, ancien Premier ministre néerlandais, qui sera chargé d'élaborer un rapport indépendant sur la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne.

<http://ue.eu.int/newsroom/makeFrame.asp?MAX=1&BID=76&DID=79700&LANG=2&File=/pressData/fr/ec/79700.pdf&Picture=0>

INSTITUTIONS Départs de trois Commissaires

Trois commissaires européens ont quitté leur fonction suite à des élections dans leur Etat membre. La commissaire européenne à l'Emploi, Anna Diamantopoulou, s'était retirée provisoirement de la Commission au mois de février afin de pouvoir participer à la campagne électorale en Grèce, où elle figurait sur la liste du parti socialiste grec dans le cadre des élections législatives. Les électeurs grecs ayant porté au pouvoir la Nouvelle Démocratie (ND) de Costas Karamanlis qui l'a emporté sur le Parti Socialiste (PASOK) de Georges Papandreou, Anna Diamantopoulou a remis officiellement sa démission au président de la Commission européenne Romano Prodi le 11 mars afin de s'engager dans la politique nationale grecque. Le nouveau premier ministre grec a annoncé que Stavros Dimas, du parti au pouvoir, la remplacera. Le nouveau Commissaire a un parcours essentiellement commercial et économique et a travaillé au sein de l'ancienne administration de la Nouvelle Démocratie en tant que ministre au Commerce, à l'Agriculture, à l'Industrie, à l'Énergie et à la Technologie.

Suite aux élections parlementaires espagnoles, Pedro Solbes, chargé des affaires économiques et monétaires, quittera également la Commission européenne pour devenir le numéro deux du nouveau gouvernement espagnol, à savoir vice-président et ministre des Finances. M. Solbes avait déjà exercé la fonction de ministre des Finances sous le dernier gouvernement socialiste espagnol. Son successeur sera choisi par Madrid et reprendra le portefeuille du commissaire dès que celui-ci entrera officiellement en fonction vers la mi-avril.

Les élections régionales françaises ont entraîné un remaniement du gouvernement, avec notamment la nomination de Michel Barnier, Commissaire européen aux questions institutionnelles et aux politiques structurelles et à la cohésion, au poste de ministre des Affaires étrangères. Jusqu'au 31 octobre prochain, Michel Barnier devrait être remplacé par Jacques Barrot, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale et ancien ministre du Travail.

INSTITUTIONS 25^e anniversaire de la disparition de Jean Monnet

Il y a tout juste vingt cinq ans, le 16 mars 1979, disparaissait Jean Monnet. Cet anniversaire coïncide avec l'arrivée effective de dix nouveaux Etats membres au sein de l'Union européenne, qui scelle la véritable réunification de notre continent. Pionnier, Jean Monnet le fut tout au long de sa vie, en mettant ses remarquables talents d'organisateur



BUREAU ALSACE

Bruxelles en Direct – Bureau Alsace

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org - <http://www.bureau-alsace.org>

successivement au service de la communauté internationale, de son propre pays et de la construction européenne. Il a participé en tant que secrétaire général adjoint aux premiers pas de la Société des Nations dès 1919, fondé puis dirigé le Commissariat au Plan au lendemain de la seconde guerre mondiale, et enfin, été désigné à la tête de la Haute Autorité de la première de nos Communautés européennes, celle du Charbon et de l'acier en 1952. Il était également visionnaire en associant les acteurs économiques et sociaux aux décisions prises par le Commissariat au Plan. C'est également grâce à son action à la tête du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe pendant vingt ans, de 1955 à 1975, que des avancées fécondes, comme l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct ou la création du Conseil européen, ont été rendues possibles.

INSTITUTIONS **Siège du Parlement européen**

La commission du contrôle budgétaire du Parlement européen a relancé le 16 mars dernier le débat sur le siège permanent du Parlement à Strasbourg. La commission constate que la plupart des activités des députés européens se déroulent à Bruxelles et note que le coût du maintien de trois lieux de travail pour le Parlement (Strasbourg pour les sessions plénières, Bruxelles pour quelques mini-sessions et la plupart des réunions des commissions et des auditions, ainsi que Luxembourg) dans une Union élargie à 25 Etats membres serait de plus de 200 millions d'euros par an. Les députés, qui demandent au Président Cox de transmettre ce message à la Conférence intergouvernementale afin que les articles du Traité à ce sujet puissent être amendés, suggère de trouver des solutions alternatives pour les bâtiments du PE à Strasbourg. La ministre française aux affaires européennes, Noëlle Lenoir, a vivement réagi au vote de la commission parlementaire en estimant que ce résultat ne saurait présumer de la décision du Parlement en session plénière au mois d'avril. Mme Lenoir a réaffirmé l'importance du respect des traités en vigueur et l'engagement absolu du gouvernement français en faveur de Strasbourg. En outre, Mme Lenoir constate que les passages du rapport stigmatisant la faiblesse de la desserte aérienne de Strasbourg sont erronés puisque, suite à la reconduction de subventions aux lignes aériennes entre Strasbourg et Milan, Madrid, Vienne, Copenhague et Amsterdam, Strasbourg est désormais accessible en une matinée pour tous les députés européens, y compris ceux issus des 10 nouveaux Etats membres.

<http://www2.europarl.eu.int/omk/OM-Europarl?PROG=PRESS:NEWSRP&L=FR&PUBREF=-//EP//TEXT+PRESS+NR-20040318-1+0+DOC+XML+V0//FR#SECTION3>

INSTITUTIONS **Un « think tank » européen**

À l'initiative de la France et de l'Allemagne, onze États, membres et futurs membres de l'UE, ont décidé de créer un "Centre européen d'économie internationale". Ce centre sera localisé à Bruxelles et devrait débiter ses activités avant la fin



BUREAU ALSACE

2004. Le projet qui a reçu le soutien de la Belgique, du Danemark, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Pologne, de l'Espagne et du Royaume-Uni prend modèle sur les prestigieux think tanks internationaux, notamment américains. Les initiateurs précisent néanmoins que le « club » est ouvert à tous, à tout moment. La Commission européenne et la Banque centrale européenne ont été étroitement associés au projet. Ce think tank européen sera fondé sur une collaboration entre secteurs privé et public ; de grandes entreprises européennes seront d'ailleurs prochainement sollicitées pour participer à son financement. La mission du Centre, telle qu'elle a été définie par les 11 ministres des Finances concernés sera de fournir à la fois un point de vue européen sur les enjeux mondiaux et un point de vue global sur les questions européennes, en appui à la stratégie de Lisbonne. Le principal coordonnateur du projet est pour l'instant l'économiste français Jean Pisany-Ferry, un des experts qui avaient participé à l'élaboration du rapport Sapir remis à Romano Prodi au printemps dernier.

INSTITUTIONS **Vers un nouveau parti européen centriste**

La création d'un nouveau groupe fédéraliste au Parlement européen pourrait devenir réalité à la suite des discussions entre le président de la Commission européenne, Romano Prodi, et les leaders politiques européens Graham Watson, le chef de file libéral et François Bayrou, le président de l'Union pour la démocratie française (UDF), afin d'évoquer les perspectives d'une nouvelle plate-forme politique pro-européenne.

L'idée de créer un nouveau groupe progresse en raison des désaccords croissants de certains députés européens du parti populaire européen (PPE, centre droit) avec la direction politique du parti. Le PPE, qui constitue actuellement la principale force politique du Parlement, soulève des questions au sein de ses membres par son élargissement à des forces politiques conservatrices et eurosceptiques, dont les Tories britanniques, qui s'opposent invariablement à tout projet en faveur de l'intégration européenne. Ainsi, la faction Démocrates européens (DE) au sein du PPE a été créée en 1999 pour accueillir les sensibilités eurosceptiques du groupe des conservateurs britanniques mal à l'aise avec l'agenda pro-européen du PPE. Cette faction pourrait prendre de l'importance en ralliant des députés des nouveaux Etats membres issus de partis réticents à tout progrès de la construction européenne, comme l'ODS tchèque ou le Parti de la loi et de la justice polonais.

INSTITUTIONS **Le Comité des Régions pour une Constitution européenne**

Le bureau du Comité des Régions a tenu un réunion extraordinaire à Dublin le 19 mars dernier au cours de laquelle a été adoptée une déclaration sur le processus

constitutionnel de l'Union qui vise à apporter le soutien des élus locaux et régionaux aux efforts de la présidence irlandaise en vue de relancer la conférence intergouvernementale. « Le CdR attend un signal politique fort des Chefs d'Etat et de gouvernement en faveur de la reprise de la négociation intergouvernementale », a déclaré Peter Straub, président du CdR lors de cette rencontre. Plus particulièrement, le Comité des Régions a mis en avant quatre points à prendre en compte dans le projet de traité constitutionnel :

- le nouveau cadre de répartition des compétences dans l'Union
- une nouvelle définition du principe de subsidiarité qui reconnaît la dimension locale et régionale et prévoit des mécanismes d'application et de contrôle de la subsidiarité
- un rôle accru des parlements nationaux dans la vie démocratique européenne et le processus d'élaboration de la législation européenne;
- la reconnaissance de la cohésion territoriale comme objectif de l'Union qui donne une vraie base constitutionnelle à la politique de cohésion.

En marge de la réunion, un Forum sur "le partenariat et la bonne gouvernance pour améliorer le développement économique et l'inclusion sociale" était organisé par le Comité des Régions en partenariat avec la délégation irlandaise et la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

http://www.cor.eu.int/fr/prss/cprss2004/cor_04_03029.html

POLITIQUE REGIONALE AFCCRE

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), après avoir renouvelé son comité directeur en janvier dernier, a élu ses instances politiques le 2 mars 2004. Le bureau, choisi à l'unanimité, voit reconduire à sa tête Louis Le Pensac, Ancien Ministre, Sénateur, et Vice-Président du Conseil général du Finistère. Antoine Rufenacht, Ancien Ministre, Maire du Havre, et Michel Thiers, Maire de Brignais, Vice-Président du Conseil général du Rhône, siègeront en tant que Présidents délégués. Cinq Vice-Présidents ont été élus ou réélus, dont Louis de Broissia, Président du Conseil général de Côte d'Or, Sénateur, Adjoint au Maire de Blagny sur Vingeanne, Membre du Comité des régions de l'Union européenne et Christian Pierret, Ancien Ministre, Maire de Saint Dié des Vosges. Plusieurs personnalités du monde local, départemental ou régional ont été élues ou reconduites comme membres du Bureau, parmi lesquelles Bertrand Delanoë, Jean-Claude Gaudin, Jean-Paul Huchon, Alain Juppé, et Fabienne Keller.



BUREAU ALSACE

POLITIQUE REGIONALE Zones rurales

Pour répondre au déclin des zones rurales qui affecte un nombre grandissant de régions européennes, l'Assemblée des Régions d'Europe propose une conférence inter-ministérielle les 14 et 15 mai 2004 à Puglia, en Italie, intitulée « quel futur pour les zones rurales en Europe ». Cet événement aura pour objet de poser notamment les questions des investissements en zone rurale, de la fuite des jeunes les plus qualifiés, du dépeuplement de ces régions ou encore de l'impact grandissant des nouvelles technologies sur l'agriculture traditionnelle. Des Ministres Régionaux Européens pour l'Agriculture et le Développement Rural, d'autres autorités politiques concernées, ainsi que des experts régionaux et des représentants d'ONG, se retrouveront à cette occasion afin de trouver des réponses à ces problèmes.

Pour plus d'information :

<http://www.are-regions-europe.org/COMMUN/A213b3bisPuglia.html>

POLITIQUE REGIONALE Réserve de performance

La Commission européenne a alloué le 1^{er} avril 2004 un montant supplémentaire de 8,246 milliards d'euros aux programmes européens de développement régional et social pour la période 2000-2006. Cette somme, qui correspond à 4% du budget total des Fonds structurels pour les 15 Etats membres actuels de l'UE, provient d'une réserve de performance à allouer en 2004 sur la base des résultats des programmes. Ces ressources seront utilisées par les Etats membres et les régions pour donner une impulsion nouvelle aux investissements, à la croissance et à la création d'emplois. Quelque 90 % des programmes des Fonds structurels bénéficient d'une allocation provenant de la réserve de performance, en fonction des résultats obtenus. Les évaluations ont porté sur les résultats au regard de l'absorption financière et d'une gestion saine et efficace; elles ont été menées dans le cadre d'une concertation étroite entre les Etats membres et la Commission et sur la base d'objectifs et d'indicateurs convenus. Pour certains programmes, jugés les plus réussis, les augmentations oscillent entre 6 et 9 % des allocations initiales.

http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guesten.ksh?p_action.gettxt=gt&doc=IP/04/438|0|RAPID&lg=FR&display=

RECHERCHE Plateforme technologique sur l'acier

Le Commissaire chargé de la recherche, Philippe Busquin, et le président d'Eurofer et PDG d'Arcelor, Guy Dollé, ont lancé, le 12 mars 2004 à Bruxelles, la nouvelle plate-forme technologique européenne sur l'acier. Elle réunit les principales parties prenantes en Europe, parmi lesquelles des entreprises, des instituts de recherche et des organisations d'utilisateurs d'acier. Comme ses consœurs dans divers

secteurs allant du rail à l'aéronautique, cette plate-forme est chargée de mener une réflexion approfondie sur la stratégie à long terme pour la recherche, l'innovation et la compétitivité du secteur. Parmi ses objectifs figure notamment la réduction des émissions de CO2. En 40 ans, la sidérurgie européenne a réduit ses émissions de CO2 de 60% et sa consommation d'énergie de 50%, mais ce niveau de CO2 représente encore 6% des émissions totales de gaz carbonique dans l'UE.

[http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guestfr.ksh?p_action.gettxt=gt&doc=IP/04/330\[0\]RAPID&lg=FR&display=](http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guestfr.ksh?p_action.gettxt=gt&doc=IP/04/330[0]RAPID&lg=FR&display=)

RECHERCHE Recherche fondamentale

Le 11 mars 2004 s'est tenu le Conseil Compétitivité de l'UE, qui regroupe les anciennes formations du Conseil "Marché intérieur", "Industrie" et "Recherche" et assure le fonctionnement du marché intérieur, la coordination des politiques concernant la compétitivité des entreprises européennes, l'innovation et la recherche. Les ministres ont adopté des conclusions sur la recherche fondamentale dans l'UE en réponse à la communication de la Commission publiée le 15 janvier 2004. D'une manière générale, le Conseil souligne la nécessité d'apporter un large soutien à ce type de recherche et prend note de l'intention de la Commission de lancer d'ici mai 2004 une initiative relative aux mécanismes opérationnels susceptibles d'apporter une valeur ajoutée aux approches nationales et d'induire une dimension européenne dans le but de renforcer la créativité et l'excellence de la recherche fondamentale en Europe. Les ministres ont ensuite procédé à un échange de vues sur le Livre blanc de la Commission sur la politique de l'espace. Ils ont convenu de poursuivre leur réflexion sur le sujet dans la perspective d'un Conseil informel UE/ESA (Agence européenne de l'espace) à organiser cette année.

La communication de la Commission européenne sur la recherche fondamentale:

http://europa.eu.int/comm/research/press/2004/pdf/acte_fr_version_fin_al_15janv_04.pdf

RECHERCHE ITER

Le jeudi 11 mars 2004, le Conseil compétitivité de l'UE a réaffirmé unanimement son engagement pour l'implantation d'ITER (réacteur expérimental international de fusion thermonucléaire) à Cadarache dans un partenariat international. Ce projet, portant sur un programme élargi de recherche sur la fusion thermonucléaire, représente un enjeu considérable avec plus de 10 milliards d'euros de budget sur 35 ans. Les négociations sont dans l'impasse car les Etats-Unis maintiennent leur soutien à la candidature japonaise, tandis que l'UE, la Chine, la Russie et la Corée du Sud soutiennent la candidature du site français. Les questions en suspens concernent notamment les risques de tremblement de terre, l'accueil des scientifiques et les transports. Sur ces

trois chapitres, l'Europe estime que Cadarache (sud-ouest de la France) offre de meilleures garanties que Rokkasho-Mura (près de l'île d'Hokkaido) au Japon. Le soutien de l'UE a également été exprimé au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement au cours du Sommet de printemps des 25 et 26 mars dernier.

SOCIAL Daphne II

Le Parlement européen a adopté le 9 mars à Strasbourg le rapport de Mme Lissy Gröner (PSE, Allemagne) sur le programme Daphné II visant à prévenir la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes, et à protéger les victimes et les groupes à risque. La seconde phase du programme Daphne sera d'application de 2004 à 2008 et remplace le programme actuel qui expirait à la fin 2003. La Commission européenne avait d'abord proposé un budget de 41 millions d'euros pour le programme mais, avec l'élargissement imminent de l'Union à dix nouveaux membres, le Parlement a augmenté ce montant à 50 millions d'euros. L'accord de compromis (procédure de codécision, deuxième lecture) va maintenant être renvoyé au Conseil des ministres, où il devrait être officiellement adopté.

Pour plus d'information sur le programme Daphné :

<http://www.rpfrance.org/ccc/fiches/daphne.htm>

Pour plus d'information sur l'adoption du rapport sur Daphné II:

<http://www2.europarl.eu.int/omk/sipade2?PUBREF=-//EP//TEXT+PRESS+TW-20040308-S+0+DOC+XML+V0//FR&LEVEL=2&NAV=S#SECTION43>

TRANSPORTS Aéroports régionaux

Dans une lettre datée du 1^{er} mars 2004 adressée à la présidence irlandaise de l'UE, l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) a souligné à quel point les régions sont concernées par la décision de la Commission européenne au sujet de la compagnie aérienne Ryanair et de l'aéroport de Charleroi. Soulignant que les aéroports régionaux sont intrinsèquement liés au développement économique et social des régions, l'ARE affirme que la décision de la Commission est créatrice d'incertitude pour les aéroports régionaux et s'inquiète du nombre de cas identiques à l'aéroport de Charleroi. Bien que soutenant la création d'un cadre pour les aides d'Etat destinées aux compagnies aériennes par des aéroports régionaux, l'AER estime nécessaire de prendre en compte les diversités des régions concernant ce problème, notamment en consultant les régions ainsi que les autres parties prenantes à cette question. Contestant la simple application des principes d'une pure économie de marché, l'AER appelle à la révision de la politique de la concurrence de la Commission dans le domaine des transports aériens.

<http://www.are-regions-europe.org/FR/F5/F5.html>



BUREAU ALSACE

Bruxelles en Direct – Bureau Alsace

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org - <http://www.bureau-alsace.org>

TRANSPORT RTE-T

Le Parlement européen a adopté en première lecture les orientations communautaires de la Commission pour le développement du réseau transeuropéen de transport (TEN-T) le 11 mars 2004. A la suite de la publication l'an dernier du rapport consacré à ces orientations par le groupe de haut niveau présidé par M. Karel Van Miert, ancien Commissaire européen, la Commission avait présenté au Parlement une proposition modifiée ajoutant neuf nouveaux projets à ceux qui avaient déjà été acceptés initialement par le Parlement.

Dans leurs amendements au texte de la Commission, les députés demandent une liste précise des programmes prioritaires dans le contexte de l'élargissement et des Perspectives financières futures. D'autres amendements adoptés visent à modifier certains des 29 projets repris dans la proposition en ajoutant de nouveaux tronçons. Les députés ont également insisté pour être consultés sur le programme Quick Start, adopté en décembre 2003 par le Conseil des transports. Ce programme identifie un certain nombre de tronçons de projet choisis parmi les 29 possibilités de réseaux transeuropéens transfrontaliers sur lesquels sera concentré le financement communautaire pendant les trois prochaines années.

<http://www2.europarl.eu.int/omk/sipade2?PUBREF=-//EP//TEXT+PRESS+DN-20040311-1+0+DOC+XML+V0//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=X&LSTDOC=N#SECTION8>

TRANSPORT 2^e paquet ferroviaire adopté en conciliation

Les représentants du Parlement et du Conseil au comité de conciliation sont parvenus le 16 mars 2004 à un accord sur le deuxième paquet ferroviaire. Ce dernier se compose de quatre actes législatifs portant sur le développement des chemins de fer dans la Communauté, la sécurité, la création d'une Agence ferroviaire européenne et l'interopérabilité. Jusqu'à présent, les pierres d'achoppement étaient : la date de la libéralisation des chemins de fer en Europe, la mise au point d'un système de sécurité ferroviaire et la composition du conseil d'administration de l'Agence ferroviaire européenne. Les services nationaux de fret seront libéralisés à compter du 1er janvier 2007, tandis que la libéralisation des services internationaux de transport de passagers se fera à l'horizon de 2010. La Commission propose en fait cette date pour la libéralisation des services internationaux de transports de passagers dans son troisième paquet ferroviaire. Le Parlement devra adopter le projet commun durant la session plénière de Strasbourg du mois d'avril.

<http://www2.europarl.eu.int/omk/OM-Europarl?PROG=PRESS:NEWSRP&L=FR&PUBREF=-//EP//TEXT+PRESS+NR-20040317-1+0+DOC+XML+V0//FR#SECTION1>